OPTER POUR LE PEA ASSURANCE, UN PEA MAIS EN MIEUX

MISE DE DÉPART

★★★☆☆

PROFIL DE RISQUE

Qui ne connaît pas le plan d'épargne en actions (PEA), dont l'un des intérêts est de défiscaliser après cinq ans les plus-values sur un portefeuille d'actions ou de fonds investis en actions ? Il a un cousin moins célèbre : le PEA assurance. Si les contenus sont identiques, la fiscalité du second est encore plus favorable. Explications de Raphaël Regensberg, conseil en gestion de patrimoine (cabinet Platineos). Un : seules les sommes versées sont à déclarer à l'ISF et non les plus-values, contrairement au PEA classique. Deux : on peut demander une avance sur le compte, c'est-à-dire emprunter une part des fonds pour un besoin passager. Là encore, impossible avec un PEA classique, à moins de le résilier et de se retrouver imposé sur les plus-values. Confidence pour confidence, le transfert d'un PEA bancaire vers un PEA assurance, auprès d'une compagnie ou d'une mutuelle, préserve l'antériorité fiscale du plan...